

LES MANUSCRITS COPIALES, UNE DÉCOUVERTE SINGULIÈRE : PRÉSENTATION HISTORIQUE

par Claude Weiler

LA PRESSE FRANCOPHONE¹ ET DE NOMBREUX BLOGS² SE SONT FAIT l'écho du décodage d'un manuscrit du XVIII^e siècle retrouvé par hasard dans une bibliothèque de Berlin-Est. La cryptographie utilisée était particulièrement difficile à déchiffrer, et il fallut une longue période de recherches à une équipe internationale³, assistée d'ordinateurs, pour en venir à bout.

LES MANUSCRITS

Dès la première page, on put lire les mots : « Rituel de l'Initiation ». Cela accrût fortement l'intérêt des déchiffreurs. On se trouvait en présence d'un écrit soigneusement codé, émanant d'une société secrète allemande apparentée à la franc-maçonnerie, datant selon les apparences du XVIII^e siècle. Une époque pour laquelle on manque cruellement de documentation. Le rituel est entièrement nouveau, plein d'originalité, il est accompagné des statuts de la société, et il est suivi d'une abondante documentation sur la franc-maçonnerie allemande de l'époque.

Le manuscrit est complet, soigneusement écrit et en très bon état de conservation. Il se compose de deux cahiers reliés ensemble, le premier allant du début jusqu'à la page 68, le deuxième jusqu'à la page 105 et dernière. En bas de la page 68 du premier cahier, le deuxième cahier est annoncé par le mot « Copiales » écrit en clair. On a pris l'habitude de désigner par le mot « copiale(s) » le(s) manuscrit(s) et par le mot « copiale » le code de chiffrement utilisé.

En bas de la page 105, dernière page du deuxième cahier, un troisième cahier est annoncé par la mention « Copiales 3 » écrite en clair. Mais ce troisième cahier n'a malheureusement pas été relié avec les deux premiers. D'après le texte, on pouvait prévoir une suite, car il se compose des statuts suivis d'une « Annexe A », ce qui fait attendre au moins une Annexe B. On connaît aussi le contenu de cette annexe B. Les statuts, section 3, titre 5, page 25, disent ceci : « ... aux termes du Protocole anglais joint en Annexe B des présents Statuts, etc. »

Peut-être ce troisième cahier sera-t-il retrouvé un jour ?

L'annonce du décodage des Copiales et leur publication ont, en tout cas, suscité un grand intérêt, notamment en Allemagne, et ont pro-

1. *Le Monde* – « Le code du Copiale décrypté » – 27 oct. 2011. *Le Figaro* – « Le secret du code du Copiale a été percé » – 27 oct. 2011.

2. Par exemple, l'excellent Blog maçonnique de Jiri Pragman *hiram.be* du 27 oct. 2011.

3. Kevin Knight, Beáta Magyesi & Christiane Schaefer, « The Copiale Cipher », *Proceedings of the 4th Workshop on Building and Using Comparable Corpora*.

voqué de nouvelles recherches et de nouvelles trouvailles. On en donne un aperçu dans la dernière partie du présent article.

QUI SONT LES AUTEURS ?

Le texte du manuscrit codé se compose de deux parties : la première, la plus courte (25 pages), comporte la « partie secrète » des statuts de la société, dont on apprend plus tard qu'elle a choisi de s'intituler « Société des Oculistes ». Ces statuts comprennent notamment les rituels de trois grades. La seconde partie, intitulée « Annexe A », survole l'état de la franc-maçonnerie spéculative de l'époque (milieu du XVIII^e siècle), principalement en Allemagne, avec bon nombre de détails intéressants, voire inconnus à ce jour. On y trouve notamment les « catéchismes » complets et le détail des rituels des premières Loges maçonniques d'Allemagne, y compris les premières Loges « écossaises », ce qui intéresse grandement les historiens.

Le manuscrit paraît écrit par une seule « main » (mais les chercheurs cités en note 11 expriment un avis contraire). De même, rien n'indique que le texte ait plusieurs auteurs ou consiste en plusieurs rédactions séparées. Dans les deux parties, sérieux et fiabilité (en majorité) ou ironie et même fantaisie (aux endroits appropriés) alternent de façon cohérente. Ces constatations sont un premier argument pour attribuer les Copiales à un groupe peu nombreux et homogène d'hommes (n'excluant pas les initiations féminines) ayant fondé en Allemagne une Loge basée sur leurs convictions communes.

Quelles sont ces caractéristiques communes ? Tout d'abord qu'ils sont (au moins majoritairement) francs-maçons. Ensuite qu'ils ont une dose suffisante d'opposition à la franc-maçonnerie officielle, en raison de ce qu'ils appellent son arrogance et sa prétention, pour créer une obédience séparée. De leurs rituels, il ressort clairement qu'ils aiment pratiquer des cérémonies simples et claires, dans un décor et avec des textes assez dépouillés. Il en ressort également qu'ils sont dépourvus de préoccupations religieuses (et ne font aucune référence au Temple de Salomon, à l'art de bâtir, etc.).

Le fait qu'ils ont laissé peu de traces dans l'histoire laisse à penser qu'ils n'eurent ni un grand retentissement, ni une longue durée de vie, ni donc un large recrutement. Mais nous ne connaissons même pas le nom de leur Loge, le nom de leurs membres ni le lieu où ils se réunissaient. *A minima*, l'interprétation du manuscrit n'est pas incompatible avec l'idée d'un auteur et d'un fondateur unique (celui décrit dans le « mythe fondateur » du titre 3), opticien ou bricoleur en optique et en cryptographie, entouré d'une demi-douzaine d'amis et n'ayant eu que deux ou trois réunions. Mais d'autres interprétations sont envisageables, nous les évoquons dans la partie qui explore des liens possibles avec les Illuminés ou dans celle faisant état de nouvelles pistes.

Certains ont cru voir ici une Loge composée essentiellement, voire uniquement, d'ophtalmologistes ; mais cette hypothèse est peu défendable. Il est difficile d'imaginer qu'on puisse réunir au milieu du

XVIII^e siècle, à Berlin ou ailleurs, un nombre suffisant d'ophtalmologistes, présentant chacun toutes les caractéristiques communes énumérées ci-dessus, pour former une Loge. En outre, les appareils cités dans le rituel d'initiation restent bien simples : loupes, lunettes, jumelles, microscopes, et l'opération chirurgicale n'est qu'une farce – ou une allégorie. Et la Société des Oculistes n'accuse pas la franc-maçonnerie officielle de rendre aveugles ses adeptes.

DATATION

Le document n'est pas daté. Pour lui donner une date, on en est donc réduit à s'accrocher au texte. Commençons par quelques dates « au plus tôt ». En deux endroits, l'Annexe A⁴ signale que le serment prêté dans les Loges (au moins au grade d'Apprenti) est encore celui donné par Samuel Prichard dans sa divulgation *Masonry Dissected*, publiée en 1730 (avec une traduction allemande en 1736 et française en 1743), de même que le catéchisme maçonnique pouvant servir au tuilage des visiteurs. Ce caractère primitif plaide en faveur d'une date reculée.

L'Annexe A mentionne⁵ la publication, en 1745, de l'ouvrage *L'Ordre des Francs-Maçons trahi et le Secret des Mopses* révélé et les visites de faux Frères qui en ont résulté. Des mesures de sécurité furent prises dans les Loges allemandes. Elles apparaissent comme une mesure récente (de même que la publication de 1745), ce qui pourrait soutenir une date proche, voire même fin 1745. En effet, de nombreuses publications et de multiples précautions ont encore suivi 1745 et auraient dû être mentionnées par l'auteur, sans monter 1745 en épingle.

Enfin, le chapitre de l'Annexe A consacré au Maître « Écossois »⁶ commence comme suit : « Le grade de Maître Écossois est une invention entièrement nouvelle... ». Comme le rappelle Pierre Mollier dans son important article⁷ consacré à la Loge écossaise *L'Union* de Berlin de 1742 à 1752, la Grande Loge de France a publié en 1743 des Ordonnances générales où elle met notamment les Frères en garde contre ce qui lui semble une nouveauté : « Ayant appris depuis peu que quelques Frères se présentent sous le titre de Maître Écossois... ». La grande similitude des deux textes et des deux attitudes n'est peut-être pas accidentelle, ce qui peut confirmer une date comme 1745.

Comme date « au plus tard », on peut citer 1751, date de la fondation en Allemagne de la Stricte Observance Templière par le baron von Hund, événement maçonnique majeur que les auteurs auraient vraisemblablement mentionné s'il avait été antérieur à la rédaction des Copiales.

1745 à 1751 laisse une marge aux estimations, mais la première date semble mieux justifiée. D'autre part, le texte de l'Annexe A comporte de nombreux détails qui pourraient permettre à des historiens spécialistes des débuts de la franc-maçonnerie allemande de resserrer la datation.

Il faut ajouter quelques remarques consécutives aux nouveaux éléments publiés en 2012⁸. Tout d'abord, on y apprend que la *Société des Oculistes* est déjà mentionnée dans les *Berlinische Nachrichten von*

4. Copiales, p. 42 & 55.

5. Copiales, p. 61.

6. Copiales, p. 69.

7. Pierre Mollier, « L'Ordre Écossois à Berlin de 1742 à 1752 », *Renaissance Traditionnelle*, n° 131-132, 2002.

8. Kevin Knight, Beáta Magyesi, Christiane Schaefer, « The Secrets of the Copiale Cipher », *Journal for Research into Freemasonry and Fraternalism*, vol. 2, n° 2, p. 314-324.